

Réunion FFH – FFTA à Quéven du 20 février 2014.

Début 14h.

Personnes présentes :

- Marion Certain CD Handisport 56
- Arnaud Cousin Comité Handisport Bretagne
- Pierrick Leparc CTF Ligue de Bretagne de Tir à l'arc
- Jacques Levard Référent Handisport Ligue de Bretagne de Tir à l'arc
- Michel Bazard Référent Handisport Ligue de Bretagne de Tir à l'arc
- Jean-Claude Reverdy Archers d'Iroise - Brest Handisport
- Jean-Michel Ledier Archers de Papegault - Dinan
- Jacques Leblanc Lamballe – Penthièvre Handisport
- Georges Jégou Paimpol
- Maurice Douay Quimper – Handisport Cornouailles
- Pierre Lansard Quimper – Handisport Cornouailles

Personnes excusées :

- Gilles Dumesnil Cie des archers de Rennes
- Denis Lemeunier Président CR handisport Bretagne
- Claire Chevalot Cie des Archers de Coigny

Clubs représentés :

- Brest : 5 handicapés dont 2 non voyants et 1 mal voyant
- Paimpol : 2 mal voyants
- Lamballe : 11 handicapés
- Dinan : Affilié FFH 4 handicapés dont 3 non voyants
- Quimper : 4 handicapés dont 1 mal voyant
- Auray : Affilié FFH 1 mal voyant

Référent FFH :

- Arnaud Cousin Comité Handisport Bretagne
- Anne Laure Le Yaouanc CD 22 Handisport
- Camille Guillou CD 29 Handisport
- Jauffrey Tamarit CD 29 Handisport
- Anne Sophie Diguët CD 35 Handisport
- Rémi Hallouët CD 35 Handisport
- Marion Certain CD 56 Handisport

Les demandes de subvention pour les clubs affiliés peuvent être faites auprès du CNDS.

Pour les participants handicapés qui font de la compétition, il serait nécessaire de revoir les horaires des concours, plus tard dans la matinée aux alentours de 11h, ce qui permettrait aux accompagnateurs d'être plus sereins et sécurisés lors des déplacements.

La labellisation régionale « sport et handicaps » mise en place par la DRJSCS de Bretagne peut être demandée par les clubs ayant des archers handicapés. Les dossiers sont à demander à la DRJSCS de Bretagne auprès de Pascal Durand. Ce label valorise les actions en faveur de l'accueil des sportifs dans les clubs ordinaires ou spécifiques FFH/FFSA : accessibilité, formation, inclusion, ... L'aide de 1000 € attribuée jusqu'ici pour les clubs labellisés est caduque. Ce label ne donne donc plus droit à une aide financière directe mais sera valorisé et pris en compte lors de l'étude des demandes d'aides CNDS pour les actions spécifiques en faveur du public handicapé.

Pour la Ligue de Bretagne de Tir à l'Arc, Sébastien Durantet, Brevet d'état 1^{er} degré suivra les formations A et B handisport et pour se faire sera aidé par la DRJSCS, pour la formation « référent sport Handicap ».

Les AQSA 1 et CQH A peuvent être pris en charge par une enveloppe CNDS spécifique si les 2 sont faits sur l'année 2014 et cela limité à 14 personnes. Dans le cadre du CNDS, la DRJSCS Bretagne propose une prise en charge des coûts pédagogiques pour 14 stagiaires bretons souhaitant se former au CQH A et à l'AQSA 1 (sport adapté). Pour être éligible à ce dispositif, il faut appartenir à une association sportive ayant l'agrément du ministère des sports et s'engager à assister aux 2 formations (CQH A et AQSA 1) en 2014. Les dates des sessions de formations sont : CQH A du 26 au 28/03/2014 à Ploemeur (56), CQH A du 13 au 15/10/2014 (matin) à Rennes (35), et l'AQSA 1 du 15 (après midi) au 17/10/2014. Pour le CQH A, les inscriptions se font auprès des Comités Départementaux Handisport du 35 et du 56, pour l'AQSA 1 auprès de la Ligue de Bretagne du sport adapté.

Les formations handisports : besoin de plus d'informations sur l'accès au CQH B et l'initiateur tir à l'arc

Certains clubs ayant des handicapés sont présents lors de forums des associations et font des démonstrations.

Besoin et nécessité de communiquer sur les actions handisport mises en place par les clubs. Est-il envisageable de créer une partie handisport sur le site de la Ligue ? De plus, il a été évoqué l'idée de recenser toutes les actions (découverte, promotion, initiation, etc...) mises en place par les différents clubs afin de pouvoir donner des idées pour les autres, et ainsi mutualiser les expériences.

Il existe du matériel spécifique pour le handicap : potence pour non voyant, potence pour fauteuil électrique, arc à poulies etc... Ce matériel peut-être pris en charge par le CNDS lors des demandes de subvention d'un montant mini de 1500€. Le Comité de Bretagne Handisport peut mettre à disposition, des clubs affiliés ou sous convention FFH, une potence pour déficient visuel et une potence pour tirer en fauteuil électrique.

Coté compétition : le constat est qu'il y a trop peu de compétitions handisports en Bretagne. La majorité des inter-régions se déroulent dans les Pays de la Loire ce qui implique de nombreux déplacements et de la fatigue. L'idéal serait d'avoir minimum 2 ou 3 compétitions handisport par an en Bretagne dont un Championnat de Bretagne dans un premier temps. Dans un second temps des journées inter-région voir un championnat de France.

Il est regretté que les concours handisport commencent tard, ce qui implique une fin tardive. Cela entraîne des trajets routiers de nuit assez fatiguant. Etudier la possibilité d'un début de concours en milieu ou fin de matinée.

Mettre en place 2 ou 3 compétitions handisport sur la région Bretagne, le club de Rennes se propose d'accueillir ces compétitions dans la Salle des Archers de Rennes, cette salle étant équipée pour le bien être des handicapés. Il est bien évident qu'une demande préalable devra être déposée suffisamment tôt.

Quimper organise tous les 2 ans un concours qualificatif handisport, cette année ce sera le 31 mai, Maurice et Pierre sont prêts à accueillir les handicapés désirant participer, ce qui permettra à certain de découvrir l'ambiance de la compétition. Ce tournoi est qualificatif pour le championnat de France. Plusieurs distances de tir seront mises en place, et il n'est pas nécessaire d'être déjà en circuit compétitif pour y prendre part.

Pour 2015 les clubs de Lamballe, Quimper, Brest et Dinan sont prêts à accueillir des rencontres handisports, il va de soi qu'il faudra donner les dates à l'avance

pour la réservation des salles. L'idéal serait de confirmer ces possibilités et de définir les dates dès que possible. D'ici un mois, chaque club doit pouvoir proposer une ou deux dates possibles, en vue d'établir un calendrier prévisionnel des rencontres en Bretagne.

Classification : la nouvelle classification internationale pose des soucis pour certains archers considérés comme « pas assez handicapés » pour participer au Championnat de France. Si c'est le cas, l'archer sera considéré comme « modéré » et ne pourra concourir que jusqu'au niveau régional en handisport.

Jacques Levard, kiné à la retraite, se charge de contacter Vincent Hybois et Mr Toggwiler, classificateur officiel FFH, pour obtenir plus d'informations concernant les classifications de Handicap.

Pour un maximum de renseignements se rendre sur le site de la FFH : <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh/>

Le besoin se fait sentir de trouver ou faire une synthèse du règlement handisport (distances de tir par rapport au handicap)

En résumé débats constructifs, chaque participant ayant apporté une pierre à l'édifice qui aura été notre rencontre : le handicap et le tir à l'arc.

Petit rappel pour l'affiliation FFH il faut être au minimum 3 personnes dont au minimum 1 handicapé, les personnes valides se retrouvant cadre.

Fin de la réunion 16h30.

Nous tenons à remercier Marion, Arnaud et Pierrick pour leur présence et leurs conseils avisés.